



Strasbourg, 8 octobre 2009

**Greco (2009) 19F**

**44<sup>ème</sup> Réunion Plénière du GRECO**  
(Strasbourg, 6 – 8 octobre 2009)

**DECISIONS**

Lors de sa 44<sup>ème</sup> Réunion Plénière (Strasbourg, 6 – 8 octobre 2009), le Groupe d'Etats contre la corruption (GRECO) :

1. adopte l'ordre du jour tel qu'il figure dans le Rapport de synthèse de la réunion (Greco (2009) 20F) ;

#### Informations

2. prend note des informations fournies par le Vice-Président et le Secrétaire Exécutif (cf. le Rapport de synthèse de la réunion - Greco (2009) 20F) ;

#### Troisième Cycle d'Evaluation

3. adopte le Rapport d'Evaluation du Troisième Cycle sur Malte (Greco Eval III Rep (2009) 2F – Thèmes I et II) ;
4. invite les autorités de Malte à autoriser, dans les meilleurs délais, la publication du rapport mentionné à la décision 3 ci-dessus ;
5. approuve la liste des pays rapporteurs pour les procédures de conformité du troisième cycle à l'égard de la Finlande, la République Slovaque, la Slovénie et le Royaume-Uni (Greco Eval III (2009) 10E) ;

#### Deuxième Cycle d'Evaluation

6. adopte les Addenda aux Rapports de Conformité du Deuxième Cycle sur :
  - l'Albanie (Greco RC-II (2007) 12F Addendum) ;
  - la Croatie (Greco RC-II (2007) 13F Addendum) ;
  - les Pays-Bas (Greco RC-II (2007) 7F Addendum) ;
  - l'Espagne (Greco RC-II (2007) 10F Addendum) et
  - « l'ex-République yougoslave de Macédoine » (Greco RC-II (2007) 8F Addendum) ;
7. invite les autorités de l'Albanie, des Pays-Bas, de l'Espagne et de « l'ex-République yougoslave de Macédoine » à autoriser, dans les meilleurs délais, la publication des rapports mentionnés à la décision 6 ci-dessus ;
8. note avec satisfaction que les autorités de la Croatie autorisent la publication du rapport mentionné à la décision 6 ci-dessus ;

#### Tour de table

9. tient un tour de table sur la corruption dans le sport, avec la participation - en tant qu'intervenant principal - de M. Wolfgang MAENNIG, Professeur, Chaire de Politique Economique, Université d'Hambourg et de M. Stanislas FROSSARD, Secrétaire Exécutif de l'Accord Partiel Elargi sur le Sport (EPAS) – Conseil de l'Europe ;
10. demande au Secrétariat de préparer et publier une synthèse du tour de table ;

## Divers

11. convient d'adresser le message suivant à la Troisième Session de la Conférence des Etats Parties à la Convention des Nations Unies contre la Corruption (Doha, Qatar, 9 – 13 novembre 2009) :

« Le 5 octobre 2009, le Groupe d'Etats contre la Corruption (GRECO), qui siège à Strasbourg au Conseil de l'Europe, a célébré son dixième anniversaire en organisant une Conférence de haut niveau. Cet événement a rassemblé un grand nombre de ministres et de secrétaires d'état, ainsi que d'autres représentants de 46 Etats membres, de plusieurs Etats non-membres et d'organisations internationales, y compris les Nations Unies, et des représentants de la société civile.

Au fil de ces dix premières années d'existence, le GRECO, en se fondant sur sa méthodologie de l'évaluation entre pairs, a veillé au respect par ses Etats membres des six instruments anti-corruption du Conseil de l'Europe, dont la Convention pénale sur la corruption (STE 173) de 1999 ; le Groupe a émis des recommandations ciblées et a ensuite évalué la mise en œuvre pratique de ces recommandations.

Les résultats obtenus par le GRECO et ses Etats membres au cours de cette première décennie attestent, comme cela a été souligné par de nombreux orateurs à la Conférence, que les normes internationales risquent de rester lettre morte si elles ne sont pas appuyées par un mécanisme et une procédure de suivi crédibles.

A la lumière de son expérience étendue en matière de *monitoring*, le Groupe d'Etats contre la Corruption encourage les Etats Parties à la Convention des Nations Unies contre la Corruption à compléter cet instrument universel par la mise en place d'un mécanisme de suivi effectif, tout en évitant la duplication.

C'est la condition *sine qua non* à une lutte efficace contre la corruption qui constitue une menace pour la communauté internationale toute entière.

Le Groupe d'Etats contre la Corruption réitère sa volonté de mettre à disposition son expertise et sa connaissance confirmées et d'apporter, dans toute la mesure du possible, son soutien à la mise en œuvre de la Convention contre la Corruption des Nations Unies. »

## Calendrier des prochaines réunions

12. note que le Bureau tiendra sa 51<sup>ème</sup> réunion à Strasbourg, le 2 novembre 2009 ;
13. décide de tenir sa 45<sup>ème</sup> Réunion Plénière à Strasbourg, du 30 novembre au 4 décembre 2009.